



LA LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES DU SDE22 - N°4 - JANVIER 2024

Électricité : un prix de fourniture en baisse pour 2024

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergies du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), la fourniture d'électricité des membres est assurée jusqu'au 31 décembre 2024 par les fournisseurs suivants :

- Lot 1 (sites d'une puissance inférieure à 36 kVA) : EDF
- Lot 2 (sites d'une puissance supérieure à 36 kVA) : EDF
- Lot 3 (Haute Valeur Environnementale) : Volterres

Pour ce marché, les prix ont été établis de deux façons :

- ils sont **évolutifs** chaque année pour les lots 1 et 2
- ils sont **fixes** sur la durée du marché pour le lot 3

Au cours de l'année 2023, le SDE22 a su optimiser ses achats sur les marchés d'énergie, ce qui a conduit à **réduire fortement les prix de fourniture** qui seront appliqués en 2024 pour la dernière année de marché avec EDF (*voir les cas concrets en Annexe*).

Certains tarifs ont été divisés par deux comme l'éclairage public ou par trois pour les HPSH (heures pleines saison haute) d'un contrat C4 (puissances comprises entre 37 et 250 kVA).

Prix appliqués en 2024 par EDF



A SAVOIR
Les taxes concernant l'électricité augmentent au 1^{er} février 2024 pour revenir progressivement à leur niveau d'avant la crise énergétique. Cela impactera l'ensemble des contrats. Pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV), la hausse de la facture sera d'environ 10 %.

Lot	Tension d'alimentation	Postes horo-saisonniers définis au marché	Libellé court	Prix de fourniture (hors capacité et CEE)		Abonnement €/an/sites	Prix de fourniture + CEE + Capacité €/ MWh HTT	
				en €HTT/MWh	en c€HTT/kWh			
Lot 1	BT (C5)	Base	LUST	36,41 €/ MWh	3,64 c€/ kWh	19,8	45,14 €/ MWh	
		Base	CUST	117,43 €/ MWh	11,74 c€/ kWh	23,52	130,24 €/ MWh	
		Heures creuses	MUDT	59,76 €/ MWh	5,98 c€/ kWh	23,52	66,04 €/ MWh	
		Heures pleines		131,79 €/ MWh	13,18 c€/ kWh	23,52	146,32 €/ MWh	
		Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	210,48 €/ MWh	21,05 c€/ kWh	23,52	235,22 €/ MWh	
		Heures creuses saison haute		181,78 €/ MWh	18,18 c€/ kWh	23,52	188,06 €/ MWh	
		Heures pleines saison basse		46,12 €/ MWh	4,61 c€/ kWh	23,52	52,40 €/ MWh	
		Heures creuses saison basse		-52,32 €/ MWh	-5,23 c€/ kWh	23,52	-46,04 €/ MWh	
Lot 2	BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	209,04 €/ MWh	20,90 c€/ kWh	0	232,22 €/ MWh	
		Heures creuses saison haute	HCH	178,82 €/ MWh	17,88 c€/ kWh	0	185,10 €/ MWh	
		Heures pleines saison basse	HPB	49,67 €/ MWh	4,97 c€/ kWh	0	55,95 €/ MWh	
		Heures creuses saison basse	HCB	-49,62 €/ MWh	-4,96 c€/ kWh	0	-43,34 €/ MWh	
	HTA (C3)	Pointe	Pointe	225,41 €/ MWh	22,54 c€/ kWh	0	272,52 €/ MWh	
		Heures pleines saison haute	HPH	206,53 €/ MWh	20,65 c€/ kWh	0	226,31 €/ MWh	
		Heures creuses saison haute	HCH	175,01 €/ MWh	17,50 c€/ kWh	0	181,29 €/ MWh	
		Heures pleines saison basse	HPB	65,52 €/ MWh	6,55 c€/ kWh	0	71,80 €/ MWh	
		Heures creuses saison basse	HCB	-75,19 €/ MWh	-7,52 c€/ kWh	0	-68,91 €/ MWh	
		HTA (C2)	Pointe	Pointe	222,45 €/ MWh	22,24 c€/ kWh	0	263,53 €/ MWh
			Heures pleines saison haute	HPH	202,82 €/ MWh	20,28 c€/ kWh	0	219,92 €/ MWh
			Heures creuses saison haute	HCH	172,69 €/ MWh	17,27 c€/ kWh	0	178,97 €/ MWh
	Heures pleines saison basse		HPB	56,20 €/ MWh	5,62 c€/ kWh	0	62,48 €/ MWh	
		Heures creuses saison basse	HCB	-74,91 €/ MWh	-7,49 c€/ kWh	0	-68,64 €/ MWh	

Prix appliqués en 2024 par Volterres

Volterres

Lot	Tension d'alimentation	Postes horosaisonniers définis au marché	Libellé court	Prix de fourniture (hors capacité et CEE)		Abonnement	Prix de fourniture + CEE + Capacité
				en €HTT/MWh	en c€HTT/kWh		
Lot 3	BT (C5)	Base	CUST	95,88 €/ MWh	9,59 c€/ kWh	o	108,76 €/ MWh
		Heures creuses	MUDT	74,74 €/ MWh	7,47 c€/ kWh	o	82,15 €/ MWh
		Heures pleines		101,08 €/ MWh	10,11 c€/ kWh	o	115,41 €/ MWh
		Base	LUST	83,11 €/ MWh	8,31 c€/ kWh	o	91,48 €/ MWh
		Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	117,49 €/ MWh	11,75 c€/ kWh	o	140,15 €/ MWh
		Heures creuses saison haute		83,12 €/ MWh	8,31 c€/ kWh	o	91,82 €/ MWh
		Heures pleines saison basse		83,37 €/ MWh	8,34 c€/ kWh	o	90,15 €/ MWh
		Heures creuses saison basse		90,18 €/ MWh	9,02 c€/ kWh	o	96,41 €/ MWh
	BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	117,79 €/ MWh	11,78 c€/ kWh	o	138,54 €/ MWh
		Heures creuses saison haute	HCH	79,87 €/ MWh	7,99 c€/ kWh	o	86,39 €/ MWh
		Heures pleines saison basse	HPB	82,69 €/ MWh	8,27 c€/ kWh	o	88,65 €/ MWh
		Heures creuses saison basse	HCB	64,84 €/ MWh	6,48 c€/ kWh	o	70,80 €/ MWh
	HTA (C2)	Pointe	Pointe	148,99 €/ MWh	14,90 c€/ kWh	o	200,55 €/ MWh
		Heures pleines saison haute	HPH	124,22 €/ MWh	12,42 c€/ kWh	o	145,78 €/ MWh
		Heures creuses saison haute	HCH	79,74 €/ MWh	7,97 c€/ kWh	o	85,70 €/ MWh
		Heures pleines saison basse	HPB	89,46 €/ MWh	8,95 c€/ kWh	o	95,42 €/ MWh
Heures creuses saison basse		HCB	60,20 €/ MWh	6,02 c€/ kWh	o	66,16 €/ MWh	

Renforcement de la cellule Achat d'énergie

EN BREF

Prochain marché d'électricité à partir du 1er janvier 2025

La préparation du prochain marché de fourniture d'électricité (à partir du 1er janvier 2025) va prochainement être engagée. Les membres du groupement d'achat d'énergies seront bientôt sollicités par les services du SDE22 afin de pouvoir référencer vos besoins pour ce prochain marché.

Mise à disposition d'une fiche d'information sur le mécanisme de capacité et les jours PP1

Dans le cadre des jours de forte tension sur le réseau électrique durant les périodes hivernales, le SDE22 met à votre disposition une fiche d'information sur les mécanismes permettant de soulager le réseau et de réduire les prochaines factures d'électricité. Cette fiche a été envoyée par mail et est disponible sur le site internet du SDE22 ainsi que sur GEOSS (lire par ailleurs).

Afin de répondre à l'augmentation des demandes des membres du groupement d'achat d'énergies et pour accompagner le développement de nouvelles missions, les élus du Comité Syndical du SDE22 ont validé la création d'un poste au sein de la cellule « Achats d'énergie ». Depuis le 1er janvier 2024, Guénola Moisan occupe le poste de gestionnaire du groupement d'achat et conseils aux collectivités. Elle travaille aux côtés de Paul Malenfant, responsable de la cellule « Achats d'énergie ».

Forte de nombreuses années d'expériences dans un poste similaire, Guénola accompagnera les membres du groupement d'achat et les conseillera dans la gestion au quotidien.



Paul Malenfant et Guénola Moisan accompagnent les membres du groupement d'achat et les conseillent au quotidien.

Contacts : - Paul Malenfant, tél. 02 96 01 20 45

- Guénola Moisan, tél. 02 30 26 03 90

Mail : achat.energie@sde22.fr

UN NOUVEL INTERLOCUTEUR CHEZ EDF

Suite au départ de Fabrice Hallet, un nouvel interlocuteur EDF pour le groupement d'achat va être prochainement nommé. En attendant, Laure Lemoine assure l'intérim pour toutes les questions des membres.

Pour la contacter : laure.lemoine@edf.fr

Gaz : une hausse des prix significative pour 2024

Le nouveau marché de fourniture de gaz naturel en place depuis le 1er janvier 2024, a été attribué à EDF (lot unique) pour une durée de deux ans (jusqu'à fin 2025) avec des prix évolutifs chaque année.

La bascule de l'ensemble des sites vers le nouveau fournisseur s'est passée sans difficulté.

Bien que l'augmentation soit importante compte tenu des prix très bas du précédent marché, la stratégie des élus du SDE22 d'acheter régulièrement et l'évolution favorable du marché en fin d'année ont permis de limiter la hausse des prix (*voir les cas concrets en Annexe*).

Prix de fourniture de gaz naturel 2024

Tarif	Prix + Constante C (*)		Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
T1	52,31 €/ MWh	5,231 c€/ kWh	6,11 €/ MWh
T2	53,90 €/ MWh	5,390 c€/ kWh	6,11 €/ MWh
T3	53,13 €/ MWh	5,313 c€/ kWh	6,11 €/ MWh
T4	54,77 €/ MWh	5,477 c€/ kWh	6,11 €/ MWh

(*) Prix de la molécule de gaz + frais fixes de la part du fournisseur

LES INFOS GAZIÈRES

- Évolution de la TICGN

Suite à l'article 92 de la Loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023, la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) a presque doublé, passant de 8,37 €/MWh en 2023 à 16,37 €/MWh.

- Tarif d'utilisation des réseaux : une hausse à prévoir

Le 1er avril 2024, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) annoncera le nouveau tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz (ATRT8). Une hausse de + 8 % par rapport à 2022 est à prévoir, ainsi que + 20 % pour le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz (ATS3).

- Le tarif d'acheminement du gaz également en hausse

Avec la mise en place de l'ATRD 7 (Accès des Tiers au Réseau de Distribution de gaz naturel), le tarif d'acheminement du gaz naturel risque également d'augmenter au 1er juillet 2024. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) doit annoncer la hausse définitive courant janvier. Pour rappel, GRDF a demandé une augmentation de 41 %.



EN BREF

Maintien du bouclier tarifaire et modification de l'amortisseur en 2024

L'État maintient le bouclier tarifaire pour protéger les Très Petites Entreprises (TPE), petites associations et collectivités locales qui ont souscrit des contrats au prix fort, mais ajuste son « amortisseur électricité » pour les autres collectivités non éligibles.

La couverture de la facture passe de 50 % à 75 % et le seuil de déclenchement de la part énergie est relevé de 180 €/ MWh en 2023 à 250 €/ MWh en 2024.

Ainsi pour 2024, compte tenu des prix obtenus par le SDE22, il semble que peu de sites seront concernés par cette aide. Ce dispositif n'étant pas encore définitif, une nouvelle information sera faite prochainement.

La plateforme GEOSS entre en service

A partir du 1er février 2024, le logiciel SMAE, qui permettait aux membres du groupement d'achat d'énergie d'accéder aux pièces de marchés et de récupérer les modèles d'Ordres de Service (OS), est remplacé par le **module GEOSS** (Gestion Externalisée des Ordres de Service), accessible via **savee**.

Ce nouveau module sera le principal point d'accès pour les marchés du groupement d'achat d'énergie.

Il permettra de saisir et suivre les Ordres de Service (en cas de détachement ou de rattachement de site, de changement de puissance...) et les pièces de marchés y seront stockées, ainsi que toutes les actualités en lien avec les marchés.

Un compte **savee** sera indispensable pour générer des ordres de service. Si vous ne disposez pas de compte, vous pouvez en demander un à l'adresse suivante : plage@sde22.fr

Afin d'appréhender le fonctionnement de GEOSS, des sessions de formation seront proposées aux membres du groupement d'achat d'énergies.

geoss
by advizeo

Annexe - Comparaisons tarifaires entre 2023 et 2024 avec quatre cas concrets

Cas n° 1 - Comparaison tarifaire sur un site électricité (profil C4 avec une consommation annuelle de 110 MWh - Type École)

Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Côût de l'énergie (consommation + CEE)	40 756,53 €
Abonnement	0 €
Marché de capacité	999,56 €
Électricité verte	0 €
	41 756,10 €

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) variable	4 172,50 €
Composante de soutirage (CS) fixe	616,14 €
Composante de gestion (CG)	199,80 €
Composante de comptage (CC)	255,84 €
Dépassement de puissance souscrite	0 €
	5 244,28 €

Taxes	
Accise sur l'électricité	55 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	235,04 €
TVA 5,5 %	
TVA 20 %	9 458,08 €
	9 748,13 €

TOTAL TTC	56 748,50 €
------------------	--------------------

Coût annuel TTC pour l'année 2024

Fourniture	
Côût de l'énergie (consommation + CEE)	14 117,74 €
Abonnement	0 €
Marché de capacité	591,54 €
Électricité verte	0 €
	14 709,27 €

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) variable	4 172,50 €
Composante de soutirage (CS) fixe	616,14 €
Composante de gestion (CG)	199,80 €
Composante de comptage (CC)	255,84 €
Dépassement de puissance souscrite	0 €
	5 244,28 €

Taxes	
Accise sur l'électricité	55 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	235,04 €
TVA 5,5 %	
TVA 20 %	4 048,72 €
	4 338,76 €

TOTAL TTC	24 292,32 €
------------------	--------------------

Cas n° 2 - Comparaison tarifaire sur un site électricité (profil C5 avec une consommation annuelle de 30 MWh - Type Bâtiment communal)

Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Côût de l'énergie (consommation + CEE)	10 172,71 €
Abonnement	23,52 €
Marché de capacité	333,98 €
Électricité verte	0 €
	10 530,21 €

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) variable	1 311 €
Composante de soutirage (CS) fixe	89,64 €
Composante de gestion (CG)	15,48 €
Composante de comptage (CC)	19,92 €
	1 436,04 €

Taxes	
Accise sur l'électricité	27,42 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	30 €
TVA 5,5 %	9,68 €
TVA 20 %	2 369,54 €
	2 436,64 €

TOTAL TTC	14 402,89 €
------------------	--------------------

Coût annuel TTC pour l'année 2024

Fourniture	
Côût de l'énergie (consommation + CEE)	3 711,22 €
Abonnement	23,52 €
Marché de capacité	196,10 €
Électricité verte	0 €
	3 930,84 €

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) variable	1 311 €
Composante de soutirage (CS) fixe	89,64 €
Composante de gestion (CG)	15,48 €
Composante de comptage (CC)	19,92 €
	1 436,04 €

Taxes	
Accise sur l'électricité	27,42 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	30 €
TVA 5,5 %	9,68 €
TVA 20 %	1 049,66 €
	1 116,76 €

TOTAL TTC	6 483,65 €
------------------	-------------------

Cas n°3 - Comparaison tarifaire sur un site gaz (profil T3 avec une consommation annuelle de 1045 MWh - Type Salle des fêtes)

Coût annuel TTC pour l'année 2023

Part Fourniture	22 770,55 €
Part Acheminement	10 514,48 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	982,92 €
Terme variable (€/an)	6 708,90 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	2 822,66 €
Part stockage (€/an)	0 €
Part Taxes	16 665,79 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement Transport (CTA)	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	243,11 €
Taxe intérieure sur la Consommation sur la Gaz Naturel (TICGN)	8 746,65 €
TVA 5,5 %	30,81 €
TVA 20 %	7 645,22 €
TOTAL TTC	49 951 €

Coût annuel TTC pour l'année 2024

Part Fourniture	61 896,85 €
Part Acheminement	10 514,48 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	982,92 €
Terme variable (€/an)	6 708,90 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	2 822,66 €
Part stockage (€/an)	0 €
Part Taxes	34 523,05 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement Transport (CTA)	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	243,11 €
Taxe intérieure sur la Consommation sur la Gaz Naturel (TICGN)	17 106,65 €
TVA 5,5 %	30,81 €
TVA 20 %	17 142,48 €
TOTAL TTC	106 934,38 €

Cas n°4 - Comparaison tarifaire sur un site gaz (profil T4 avec une consommation annuelle de 60 MWh - Type École)

Coût annuel TTC pour l'année 2023

Part Fourniture	1 729,15 €
Part Acheminement	1 245,44 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	139,44 €
Terme variable (€/an)	535,80 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	466,88 €
Part stockage (€/an)	103,32 €
Part Taxes	1 125,98 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement Transport (CTA)	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	34,49 €
Taxe intérieure sur la Consommation sur la Gaz Naturel (TICGN)	502,20 €
TVA 5,5 %	5,15 €
TVA 20 %	584,14 €
TOTAL TTC	4 100,57 €

Coût annuel TTC pour l'année 2024

Part Fourniture	4 632,52 €
Part Acheminement	1 245,44 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	139,44 €
Terme variable (€/an)	535,80 €
Part A TRD	
Terme fixe (€/an)	466,88 €
Part stockage (€/an)	103,32 €
Part Taxes	2 251,94 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement Transport (CTA)	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	34,49 €
Taxe intérieure sur la Consommation sur la Gaz Naturel (TICGN)	982,20 €
TVA 5,5 %	5,15 €
TVA 20 %	1 230,10 €
TOTAL TTC	8 129,91 €